



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

Date de convocation : 26/05/2023

Date d'affichage : 26/05/2023

Nombre de conseillers

en exercice ... 23

présents ..... 19

votants ..... 21

L'an deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le premier juin,

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des associations de Cré sur Loir.

En séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaël de SAGAZAN, Maire.

Étaient présents : Christophe BESNARD, Hervé BOIS, Loïc CHAUVEAU, Dominique COSNARD, Ludovic DALAINE, Jérôme FAUVEAU, Gwénaël de SAGAZAN, Isabelle GILLET, Philippe GOUIN, Christine HERISSON, Véronique HERVE, Michelle HOTOINNIER, Marie-Bertille JEANSON, Nicole LEBOUCHER, Noëlle MORAND-MONTEIL, Marie PAINPARAY, Noël PERPOIL, Céline PITET, Patrice ROGER.

Étaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Manuela GOUPIL, Marc NAULET, Sophie REMARS.

- Marc NAULET donne pouvoir à Nicole LEBOUCHER,
- Manuela GOUPIL donne pouvoir à Christine HERISSON.

- Nomination secrétaire de séance : Isabelle GILLET

### **20h30-21h00 : Présentation du Club USBC par son Président Julien Gouverneur**

Quelques chiffres de la saison 2022-2023 :

- 182 licenciés et une 30aine de bénévoles (101 licenciés de 6 à 18 ans, 81 licenciés seniors, éducateurs, dirigeants) : + 20% en deux ans
- 18 éducateurs – entraîneurs
- Terrains occupés 7 jours sur 7
- 100 joueurs sur le terrain d'entraînement le vendredi
- Budget annuel : plus de 50 000 € dont 10 000 € à reverser à la fédération de foot
- Sur une cotisation annuelle à 50 € : 18 € reversés à la ligue, 15 € de short-chaussettes et 17 € pour le Club.

Remerciement à la commune pour les infrastructures et la prise en charge des fluides (eau-électricité, gaz).

### **➤ AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°007 du 28 mai 2020 le Conseil Municipal a décidé de lui confier un certain nombre de délégations en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment celles de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

En plus de cette délégation, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à ester en justice et de confirmer la procédure engagée à l'encontre de Monsieur Gérald LAVIEC pour les loyers impayés du 10 place St-Martin.

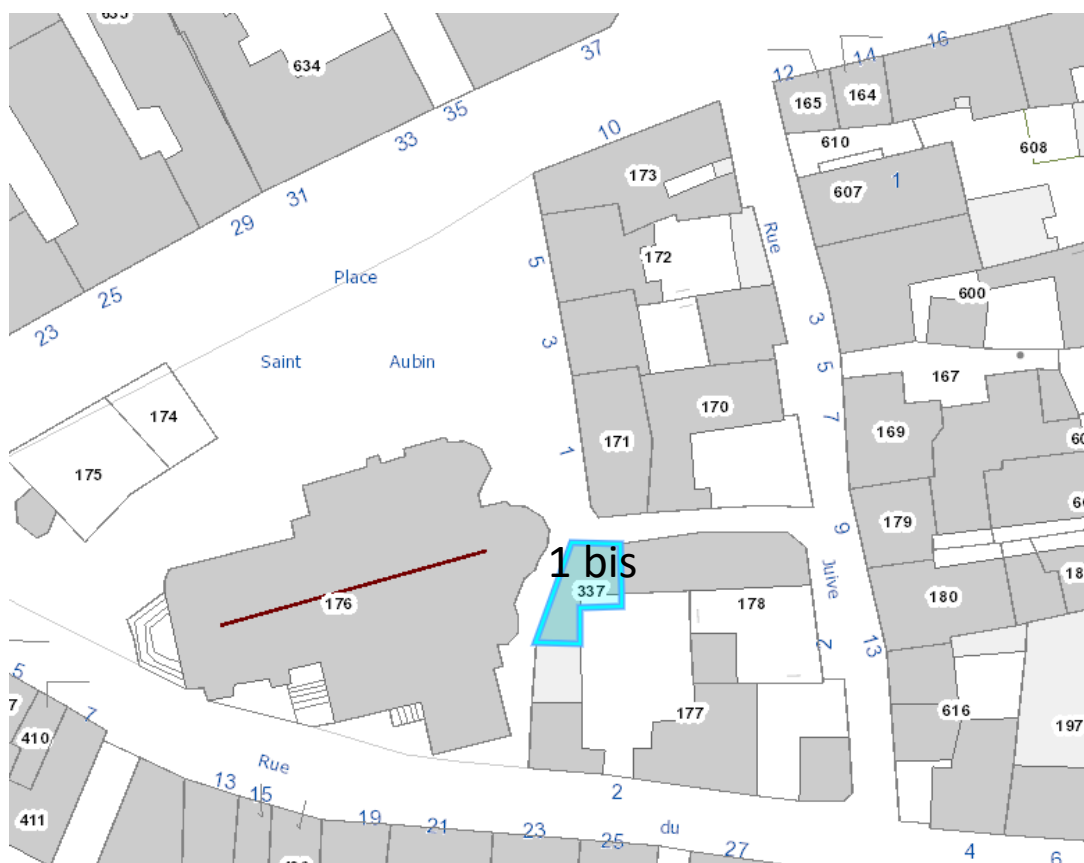
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice à l'encontre de Monsieur Gérald Laviec,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

*Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal de l'avancée de la procédure.*

#### ➤ **NUMEROTATION GARAGE PLACE ST-AUBIN**

Le garage situé place St-Aubin et qui est amené à devenir une boutique éphémère n'a pas d'attribution de numéro.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer le numéro 1 bis place St-Aubin,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

#### ➤ **AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION AVEC L'OGEC ST-JOSEPH**

Lors du conseil municipal du 27 avril 2023, la subvention 2023 pour l'OGEC école St-Joseph a été votée sur la base de 35 élèves multiplié par le coût par élève de 859,11 € soit une subvention d'un montant de 30 069 €.



Suite à une erreur sur le nombre d'élèves de Bazouges-Cré qui n'est pas de 35 mais de 36 il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer 859 € de plus à l'OGEC St-Joseph pour le 36<sup>e</sup> élève.

Ainsi la subvention 2023 serait de 30 928 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer 859 € de plus à la subvention 2023 pour l'OGEC St-Joseph,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

### ➤ **RENOUVELLEMENT DE CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'OGEC ST-JOSEPH**

Le droit de toute personne à l'information est garanti par la loi. Ainsi, chaque citoyen doit pouvoir avoir accès aux informations relatives aux subventions versées aux associations et fondations par une autorité administrative, que ce soit l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics à caractère administratif, les organismes de sécurité sociale et les autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif.

L'article 18 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique a apporté des modifications aux dispositions relatives à la communication sur les subventions versées aux associations et fondations.

La déclaration des subventions versées aux associations et aux fondations par les pouvoirs publics qui existait depuis 10 ans, disparaît.

**Dorénavant, seules les subventions dépassant le seuil de 23 000 euros devront être communiquées. Ce seuil de 23 000 euros impose déjà la conclusion d'une convention. La déclaration devra dès lors préciser les données essentielles de la convention de subvention.** En revanche, la nouvelle obligation s'applique pour les subventions versées à n'importe quel organisme de droit privé par toute autorité administrative ou tout organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial.

Ainsi lorsque la subvention dépasse 23 000 €, l'administration ou l'organisme qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention avec l'OGEC St-Joseph pour l'attribution des subventions annuelles et conclure une convention pluriannuelle de trois ans.**

Ainsi, la convention pourrait définir les modalités ci-dessous :

- **Objet :** Participation financière de la commune sous forme de subvention pour l'enseignement des élèves habitants la Commune de Bazouges Cré sur Loir et scolarisés à l'Ecole privée St-Joseph de Bazouges sur le Loir.
- **Mode de calcul de la subvention :** selon délibération du 14 septembre 2017, il avait été décidé de retenir comme base de calcul, la moyenne des effectifs des 3 dernières années de l'école publique et de prendre en considération les charges de fonctionnement (énergie, eau, fournitures scolaires, frais de personnel...) donnant ainsi un coût de revient par élève qui est multiplié par le nombre d'élèves habitants Bazouges Cré sur Loir et scolarisés à l'Ecole St-Joseph.

Le montant de la subvention dépend du nombre d'élèves de Bazouges Cré sur Loir scolarisés à l'Ecole Privée St-Joseph mais se situe chaque année dans une fourchette allant de **25 000**



**euros à 35 000 euros.** Ce montant sera validé chaque année par délibération du Conseil Municipal au moment du vote des subventions aux associations.

- **Conditions de Versement :** un acompte de 50 % courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année civile et le solde courant du 2<sup>e</sup> semestre de l'année civile.
- **Conditions d'attribution :** L'OGEC St-Joseph s'engage à fournir chaque année avant le vote des subventions :
  - La liste des élèves avec les adresses,
  - Le bilan financier de l'association (dépenses et recettes)
  - Les projets pédagogiques de l'année scolaire...

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider :**

- **Les modalités ci-dessus, de la convention avec l'OGEC St-Joseph,**
- **De valider la durée pluriannuelle de trois ans soit 2024, 2025 et 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.**

### ➤ **VALIDATION DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE TRAVAUX RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE**

Un appel d'offres a été lancé pour le réseau de chaleur biomasse sur la plateforme Sarthe Marchés Publics du 11 avril au 12 mai 2023.

Marché avec cinq lots :

- LOT 1 Gros œuvre - démolition,
- LOT 2 Charpente bois couverture,
- LOT 3 Menuiserie Serrurerie,
- LOT 4 Chauffage bois électricité,
- LOT 5 Cloisons sèches et plafonds coupe-feu

Concernant le lot 1, 1 entreprise a répondu, pour le lot 2, 3 entreprises, pour le lot 3, 2 entreprises, pour le lot 4, 2 entreprises et pour le lot 5, 3 entreprises.

**Ainsi, après analyse des offres par Monsieur Alexandre Jesupret, Maître d'œuvre SECC, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De retenir pour le lot 1 - Gros œuvre-démolition - l'offre de l'entreprise **TAVANO** pour un montant de **32 090,08 € HT** ;
- De retenir pour le lot 2 – Charpente - l'offre de l'entreprise **SARL ANGEVINE CONSTRUCTION BOIS** pour un montant de **7 000 € HT** ;
- De retenir pour le lot 3 – Menuiserie serrurerie - l'offre de l'entreprise **SARL S2M** pour un montant de **6 829 € HT** ;
- De retenir pour le lot 4 – Chauffage bois - l'offre de l'entreprise **ANVOLIA** pour un montant de **190 352,33 € HT** ;
- De retenir pour le lot 5 – Cloison et plafond coupe-feu - l'offre de l'entreprise **SARL QUALIPLAQUE** pour un montant de **9 472,64 € HT** ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

*Total des 5 lots : 245 744,05 € HT. Pour mémoire l'estimatif du maître d'œuvre SECC était de 254 761 € HT.*

Hervé Bois explique que les entreprises se sont engagées à respecter le cahier des charges et les délais, contrairement aux entreprises de proximité qui ne peuvent pas tenir les délais imposés. Nous sommes à 5% en dessous de l'estimatif du maître d'œuvre, ce qui est une bonne chose.

Gwénaél de Sagazan informe qu'un emprunt a été signé pour cette opération d'un montant de 130 000 € sur 25 ans au taux de 3.79%.

➤ **PLAN DE FINANCEMENT MODIFIE AMENAGEMENT DES RUES ET RUELLES DU VIEUX BOURG : SUBVENTION DE LA REGION**

L'appel d'offres pour le marché Aménagement du Vieux Bourg est terminé et les entreprises retenues. Les travaux devraient démarrer le 3 juillet 2023.

Un nouveau financement par le biais de la Région pour l'investissement local est envisagé, c'est pourquoi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le plan de financement modifié de l'aménagement du vieux bourg comme suit :

DEPENSES			
Libellé	DEVIS	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC
<b>Architecte - Maîtrise d'œuvre</b>			
Honoraires architecte	Feuille à Feuille	37 870.00 €	45 444.00 €
		<b>37 870.00 €</b>	<b>45 444.00 €</b>
<b>Etudes et prestations complémentaires</b>			
Etudes préliminaires, esquisses	Feuille à Feuille	7 500.00 €	9 000.00 €
Géomètre		2 000.00 €	2 400.00 €
Contrôle technique et SPS		3 000.00 €	3 600.00 €
		<b>12 500.00 €</b>	<b>15 000.00 €</b>
<b>Travaux</b>			
LOT 1 : VRD	Devis PIGEON TP	578 959.53 €	694 751.44 €
LOT 2 : Plantations	Devis LEROY PAYSAGES	23 870.13 €	28 644.16 €
LOT : Eclairage public	Devis CITEOS	30 376.94 €	36 452.33 €
		<b>633 206.60 €</b>	<b>759 847.92 €</b>
		<b>683 576.60 €</b>	<b>820 291.92 €</b>
<b>RECETTES</b>			
DETR / DSIL		140 000.00 €	20.48 %
Plan d'investissements durables 2022-2025 du Département		53 222.00 €	7.79 %
Fonds départemental d'aménagement urbain (FDAU)	plafonné à 20 000 €	20 000.00 €	2.95 %
Région investissement local	plafonné à 50 000 €	50 000.00 €	7.31 %
Commune de Bazouges Cré sur Loir		420 354.60 €	61.49 %
		<b>683 576.60 €</b>	

- de valider la demande de subvention auprès de la Région,
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dominique Cosnard informe que les travaux vont démarrer le 3 juillet par l'extension de la place St-Aubin (3 places de parking supplémentaires). Les travaux reprendront fin août dans les rues du Vieux Bourg. Les travaux seront réalisés sur deux exercices 2023 et 2024.



## **Ajout à l'ordre du jour :**

### **➤ CONVENTION AVEC ENEDIS POUR EMPLACEMENT TRANSFO ELECTRIQUE RUE DES FUTAIES**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il est nécessaire d'implanter un transfo électrique sur un emplacement public. Ce terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Il s'agit de la parcelle D 413.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De donner son accord à ENEDIS pour l'installation du poste de transformation électrique sur la parcelle D 413,**
- **De valider la convention de mise à disposition du terrain,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec ENEDIS et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

*Gwénaél de Sagazan en profite pour annoncer qu'en Bureau communautaire Sarthe numérique a présenté le projet de déploiement du bas débit pour les objets connectés (télérelève, réglage de l'éclairage public, gestion des bâtiments à distance...).*

### **Informations et questions diverses :**

- Point sur grippe aviaire et conduite à tenir : *l'arrêté du mois d'avril 2023 est toujours en vigueur.*
- Offre pour les terres du Creux – 5ha à vendre pour 25 000 € par la Fédération de Pêche ?

*Loïc Chauveau trouve qu'il serait intéressant de faire une offre à moins de 15 000 €. Il précise que la CCPF serait éventuellement intéressée mais pour faire des échanges par la suite, sauf que les terres du Creux n'intéressent pas les agriculteurs (zone humide et naturelle).*

*Nicole Leboucher et Marie-Bertille Jeanson trouvent le prix est trop élevé, d'autant plus que les contraintes de ces terres sont importantes (1 animal à l'hectare, contraintes de fauchage...)*

*Hervé Bois demande quelle utilité pour la commune d'acheter ces terrains ? Il y aura beaucoup d'entretien à y faire.*

*Gwénaél de Sagazan, Dominique Cosnard, Loïc Chauveau pensent à un parcours piétonnier et pensent qu'à l'avenir l'étang sera également à vendre. Mais dans un premier temps il sera envisagé de mettre en location précaire ces terrains.*

*Loïc Chauveau se charge de se renseigner sur les contraintes d'entretien de ces parcelles dues à leur classement en zone naturelle.*

*Gwénaél de Sagazan propose de faire une offre à un prix qui tienne compte de ces contraintes et de l'absence de rentabilité de ces terres.*

*Sur le sujet des zones humides, Gwénaél de Sagazan avoue ne pas avoir été assez vigilant sur le remblaiement du terrain destiné à l'entraînement au stade municipal. En effet une partie de celui-ci est classé en zone humide. A la demande de Monsieur le Maire, La Police de l'Eau s'est déplacée et a rendu ses conclusions : il faut décaisser le triangle classée zone humide sur une épaisseur de 20 cm. Il est prévu d'exécuter ces travaux avant l'automne.*



*Dominique Cosnard assume complètement cette négligence et précise qu'une fois le triangle décaissé, les joueurs pourront s'entraîner sur cette parcelle. Il note quand même que la carte de la zone humide est curieusement découpée et pensait que cette partie comme le reste de la parcelle était en zone de loisirs.*

*Gwénaél de Sagazan informe également que le terrain pour la construction de la sénioriale en zone constructible le long de la voie verte à Bazouges a été identifiée zone humide par le bureau d'études de sol. Ainsi la solution est d'abandonner le lotissement prévu sur une partie de cette parcelle et de ne construire que la sénioriale. Il faudra par contre compenser la zone humide construite. Une des solutions envisagées avec la police de l'Eau serait de combler partiellement l'étang de la Masselière pour qu'il devienne zone humide.*

- Projet d'une commission avec l'ATD et le service voirie de la CCPF pour travailler sur le problème de passage des camions dans le bourg de Cré et l'interdiction de passage sur RD 323 à Bazouges. Dominique Cosnard, Noël Perpoil et Loïc Chauveau prennent en charge ce dossier.
- Panneaux d'information lumineux (info CCAS)

*Patrice Roger précise que ce sujet a été débattu en CCAS mais n'a pas remporté l'unanimité. C'est donc en réflexion mais il pense que c'est une bonne solution pour informer les citoyens, surtout les personnes qui n'utilisent pas les réseaux sociaux.*

*Isabelle Gillet récapitule les supports de communication (site internet, bulletin, intramuros, affichage, mailing, presse...) et informe qu'il y a 900 abonnés à la page Facebook de la commune.*

*Philippe Gouin parle de l'application sur smartphone « panneau pocket » qui est utilisée dans les communes aux alentours et notamment à Villaines sous Malicorne.*

- Convention de transfert gracieux totem Vallée du Loir situé à l'aire de camping-car
- Convention de prêt de local à la Masselière pour les associations (Pétanque du Loir, Rétro décalé, Tennis de table...),
- Pizzaiolo : Jérôme Fauveau informe qu'un postulant s'est fait connaître, qu'un projet de bail lui a été adressé mais pas de retour depuis.
- Point sur fermeture de classe, à ce jour effectif pour la rentrée 2023 : 77 élèves, réponse courant juin
- Bulletin : rendre les articles dernier délai **LUNDI 5 JUIN**.
- Réunion préparatoire sécurité pour le feu d'artifice : Christine Hérisson et Dominique Cosnard informent de la dangerosité du mélange voitures et piétons à la fin du feu d'artifice et ne veulent pas revivre ça. Ils demandent également plus de soutien des élus : équipe de seulement 5 élus, ce n'est pas suffisant. Réunion programmée le 8 juin – 16h30 – salle des mariages à Cré.
- **Première semaine de juillet** : un pique-nique de fin d'année au restaurant scolaire de Bazouges et un pique-nique au restaurant scolaire de Cré.
- Marquage de deux places d'arrêt minute devant l'épicerie de Bazouges.

## **AGENDA :**



- **Vendredi 9 juin – 17h à 19h : Exposition de voitures anciennes dans le cadre du centenaire des 24h du Mans – place de la Mairie à Bazouges**
- **Samedi 10 juin** : Concours de Pétanque – Société Saint Vincent – Bazouges sur le Loir
- **Mardi 13 juin – 19h : LMTV SARTHE – reportage sur Bazouges-Cré sur Loir avec Monsieur de Sagazan**
- **Vendredi 16 juin – 14h** : Bal – Génération mouvement Bazouges – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 17 juin** : Art et Culture – Fête champêtre – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Lundi 19 juin : 18h30 – CONSEIL MUNICIPAL**
- **Vendredi 23 juin** : APEL St Joseph – Fête des prix – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Vendredi 23 juin après-midi** : Challenge des retraités – Société l'Union – Cré sur Loir
- **Samedi 24 juin** : Festi Musik – Cré Baz'Art Muzik – Place St Martin – Cré sur Loir
- **Dimanche 25 juin de 14h à 19h** : Les Crins Verts – Portes ouvertes – Cré sur Loir
- **Dimanche 25 juin – 15h** : Finale challenge des couples – Société l'Union – Cré sur Loir
- **Vendredi 30 juin de 18h30/19h** : APE Cré sur Loir – Fête de l'école – Stade de foot
- **Vendredi 30 juin – 18h** : APE Gaston Chaissac – Fête de l'école – Salle polyvalente – Bazouges sur le Loir
- **Samedi 1er juillet – 20h** : USBC – Soirée Fouées – Stade de foot

- Bilan des DIA :

SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	ACQUEREUR	DEMANDEUR	PRIX
108 AB 167 108 AB 214	00 ha 02 a 19 ca	MUSSAULT Gisèle	2 voie Romaine	CHOUTEAU Romuald	Me Audrey CHANTEUX 6 boulevard Jean Moulin - BP 13 - 72201 LA FLECHE CEDEX	85 000 €
108 ZB 265	00 ha 05 a 25 ca	LA MANCELLE D'HABITATION	1 Route de Saint Quentin lès Beurepaire	BEATRIX Grégory / JEHANNE Alexandra	OFFICE BOLLEE - 27 Avenue Bollée - 72000 LE MANS	115 000 €

### Tour de tables des commissions :

COMMISSIONS 2020-2026 :

1. Aménagement et entretien de l'espace :

*Hervé Bois informe que le 5 juillet aura lieu une réunion CCPF sur la zéro artificialisation et que les élus et agents seront conviés. Il ajoute que la CCPF est toujours à la recherche de parcelles à boiser et qu'il a proposé celle en face des ateliers municipaux à Cré.*

*Ludovic Dalaine et Noël Perpoil informent qu'ils ont commencé, avec Edgar Bourguigneau, le marquage du circuit de randonnée bleu.*

2. Attractivité :





*Marie Painparay rappelle les date des journées du Patrimoine : 16 et 17 septembre et que 2 lieux exceptionnels ouvriront normalement leurs portes : ancien presbytère de Bazouges et le château de la Masselière. Pas d'animation le samedi soir pour laisser la place aux soirées organisées par les associations.*

3. Enfance-Jeunesse/Affaires scolaires/Restauration scolaire :
4. Patrimoine historique bâti :
5. Assainissement :
6. Associations/Sports/Loisirs/Fêtes et cérémonies :
7. Finances-RH :
8. Appels d'offres
9. CCAS : **26/05/2023**

*Patrice Roger fait un point sur Réso'ap, service de transport à la personne. Sur la commune il y aurait 19 bénéficiaires mais 0 bénévole. Pour la pérennité du service il est important de trouver des bénévoles.*

*Marie-Bertille Jeanson rappelle que le repas des aînés aura lieu le 22 octobre et que l'ensemble des élus sera invité à y participer.*

- Groupe de travail la Herse :
- Groupe « bibliothèque » :
- Commission « Impôts » :

*Fin de séance à 22h30*